
Document WSIS-05/TUNIS/CONTR/13-F
23 décembre 2005
Original: français

Déclaration de la Société Civile



"Bien plus aurait pu être réalisé"

Déclaration de la Société Civile
sur le Sommet Mondial sur la société de
l'information

18 Décembre 2005

Table des matières

I. Introduction – Notre perspective après le processus du SMSI ...	4
II. Les questions traitées au cours de la Phase de Tunis du SMSI..	6
La justice sociale, le financement et le développement à dimension humaine.....	6
Droits de l’Homme	7
Gouvernance de l’Internet	8
Gouvernance globale.....	9
Participation	10
III. Questions traitées lors les Phases de Genève et de Tunis	12
Egalité entre les sexes	12
Culture, connaissance et le domaine public.....	12
Education, recherche et pratique	13
Médias	15
La vocation universelle et les technologies d’appui.....	15
Information sur la santé	16
Les enfants et les jeunes dans la société de l’information.....	16
Dimensions éthiques.....	17
IV. La suite – notre engagement de Tunis.....	19
Elément un : évolution de notre organisation interne	19
Elément deux: implication dans le Forum sur la Gouvernance d’Internet	19
Elément trois : implication dans le suivi et la mise en œuvre	19
Elément quatre : leçons pour le système des Nations Unies en général.....	20
Elément cinq: relations avec d’autres éléments constitutifs.....	20

I. Introduction – Notre perspective après le processus du SMSI

Le SMSI a été l'opportunité pour une grande variété d'acteurs de travailler ensemble pour développer des principes et donner la priorité aux actions qui mèneraient à des sociétés de l'information démocratiques, inclusives, participatives et privilégiant le développement, aux niveaux local, national et international ; des sociétés dans lesquelles la capacité d'accéder, de partager et de communiquer des informations et de la connaissance est traitée comme un bien public et prend place d'une manière qui renforce la riche diversité culturelle de notre monde.

La Société Civile est entrée dans la Phase de Tunis avec les principaux objectifs suivants :

- Un accord sur les mécanismes de financement et sur des modèles qui pourront mettre fin aux écarts croissants qui existent entre les pays et, dans de nombreux cas au sein des pays, en matière d'accès aux outils, capacités et infrastructures de l'information et de la communication, et qui permettront des utilisations efficaces des TIC.
- Un accord sur une approche de la Gouvernance de l'Internet qui soit substantiellement large et inclusive en matière de procédure, la réforme des mécanismes de gouvernance existant conformément aux principes de Genève, et la création d'un nouveau forum pour promouvoir un dialogue, une analyse, la surveillance des tendances et le renforcement des capacités de manière multi parties prenantes dans le champ de la gouvernance de l'Internet.
- Assurer que notre vision centrée sur l'être humain de la « Société de l'Information », encadrée par un engagement mondial pour les droits de l'homme, la justice sociale et un développement inclusif et durable, soit présente tout au long de la phase de mise en oeuvre.
- Réaliser un renversement des perceptions et des pratiques de prise de décision participative. Nous avons vu le SMSI comme une étape importante à partir de laquelle la participation volontaire et transparente de la société civile deviendrait plus complète et serait intégrée aux niveaux local, national, régional et mondial de gouvernance et de prise de décision.
- Un accord sur un engagement profond pour la centralité des droits de l'homme, en particulier le droit à l'accès et à l'envoi de l'information et à la protection de la vie privée individuelle.

La Société Civile affirme que, faisant face à des ressources très limitées, elle a positivement contribué au processus du SMSI. Cette contribution aurait même pu être plus grande si une opportunité de participation encore plus large de notre part avait été donnée. Notre contribution continuera au-delà du Sommet. Cette contribution est constituée à la fois par un engagement constructif et par des remises en question et une vision critique.

Alors que nous reconnaissons la valeur du processus et des résultats, nous sommes convaincus que bien plus aurait pu être réalisé. Nous avons pris un mois après la conclusion du Sommet de Tunis pour discuter des résultats et du processus du SMSI. Nous avons élaboré cette réflexion à partir de notre Déclaration de la Société Civile au Sommet de Genève en 2003 "Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains", et nous avons évalué les expériences et les leçons apprises lors des autres années du SMSI I et du SMSI II. Cette présente déclaration a cette fois été développée lors d'un processus mondial de consultation en ligne. Elle se présente comme la contribution officielle de la Société Civile aux résultats du Sommet.

Les questions qui ont le plus préoccupé la Société Civile sont traitées lors des sections II

et III de cette déclaration. Pour la plupart de ces points, des réalisations mineures dans les résultats du SMSI ont été contrebalancées par des imperfections majeures, beaucoup restant à faire. Certaines de nos préoccupations principales concernent ce que nous considérons comme étant une attention insuffisante ou des recommandations inappropriées par rapport aux questions centrées sur l'individu telles que le degré d'attention pour les droits de l'homme et la liberté d'expression, les mécanismes financiers pour la promotion du développement qui étaient l'élan initial du processus du SMSI, et le soutien au renforcement des capacités. Dans la section IV, nous posons les premiers éléments constitutifs de l'« Engagement de Tunis » de la Société Civile. La Société Civile a l'intention de rester engagée dans les processus de suivi et de mise en œuvre après le Sommet de Tunis. Nous croyons que les gouvernements réaliseront que notre participation est vitale pour accomplir une Société de l'Information plus inclusive et plus juste.

II. Les questions traitées au cours de la Phase de Tunis du SMSI

La justice sociale, le financement et le développement à dimension humaine

Le vaste mandat du SMSI était de traiter les problèmes continus de développement économique et social depuis les perspectives nouvellement émergentes des opportunités et des risques suscités par la révolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). On attendait du Sommet qu'il identifie et qu'il exprime les nouvelles possibilités et les nouveaux paradigmes de développement qui ont été rendus possibles dans la Société de l'Information, et qu'il élargisse les options de politiques publiques pour permettre et réaliser ces opportunités. En général, il est impossible de ne pas conclure que le SMSI a échoué à satisfaire ces attentes. La Phase de Tunis en particulier, qui était présentée comme le « sommet des solutions », n'a pas fourni de réalisation concrète pour s'attaquer de manière significative aux priorités de développement.

Alors que le sommet s'est penché sur l'importance de nouveaux mécanismes de financement pour les TIC pour le Développement (TICD), il a cependant échoué à reconnaître que les TICD présentaient un défi allant au-delà du financement traditionnel pour le développement. De même le SMSI n'a pas pleinement pris en compte que de nouveaux moyens et de nouvelles sources de financement, ainsi que l'exploration de nouveaux modèles et de nouveaux mécanismes, sont requis.

Les investissements dans les TICD – dans les infrastructures, le renforcement des capacités, les logiciels et matériels appropriés et dans le développement d'applications et de services – renforcent tous les autres processus d'innovation, d'apprentissage et de partage pour le développement, et doivent être vus dans cette perspective. Bien que les ressources pour le développement sont rares, il faut l'admettre, et doivent être allouées avec soin et bon jugement, le financement des TICD ne doit pas être vu comme étant en concurrence directe avec le financement des autres secteurs du développement. Le financement des TICD devrait être considéré comme une priorité autant aux niveaux national et international, avec des approches spécifiques pour chaque pays en fonction de son niveau de développement et avec une perspective à long terme adaptée à une vision mondiale de développement et de partage avec la communauté globale.

Le financement des TICD requiert de l'innovation sociale et institutionnelle, avec des mécanismes appropriés pour assurer la transparence, l'évaluation et le suivi. Les ressources financières doivent être mobilisées à tous les niveaux – local, national et international, y compris à travers la réalisation des engagements pour l'APD convenus dans le Consensus de Monterrey et y compris l'assistance aux programmes et activités dont la durabilité à court terme ne peut être immédiatement démontrée à cause du faible niveau de ressources disponibles à leur lancement.

L'accès à Internet, pour tous et partout, en particulier parmi les populations désavantagées et dans les zones rurales, doit être considéré comme un bien public global. Dans de nombreux cas, les approches fondées sur le marché ne sont pas en mesure de répondre aux besoins de connectivité de régions et populations particulièrement désavantagées. Dans nombre de ces territoires, la priorité initiale doit être donnée à la fourniture de TIC plus traditionnelles (radio, télévision, vidéo et téléphonie) tout en développant les conditions pour assurer la disponibilité d'une connectivité Internet complète. L'info-structure et le développement requièrent souvent qu'on porte également attention au développement d'infrastructures plus traditionnelles telles que les routes et l'électricité.

Alors que le Sommet en général a échoué à s'accorder sur un financement approprié

pour les TICD, la Société Civile a été en mesure d'introduire des sections significatives dans l'Engagement de Tunis (paragraphe 35) et dans l'Agenda de Tunis (paragraphe 21) sur l'importance des politiques publiques pour la mobilisation des sources de financement. Ceci peut contribuer à rééquilibrer l'orientation fondée sur le marché de la plupart du texte sur le financement.

Le potentiel des TIC en tant qu'outils pour le développement, et pas seulement en tant qu'outils pour la communication, aurait déjà dû être réalisé par tous les Etats. Les stratégies nationales pour les TIC devraient être étroitement reliées aux stratégies nationales pour le développement et l'élimination de la pauvreté. Les stratégies d'aide dans les pays développés devraient inclure de claires lignes directrices pour l'incorporation des TIC dans tous les aspects du développement. De cette manière, les TIC devraient ainsi être intégrées dans l'aide générale au développement et ainsi contribuer à la mobilisation de ressources supplémentaires et à augmenter l'efficacité de l'aide au développement.

Nous approuvons le lancement du Fond de Solidarité Numérique (FSN) en Mars 2005 et prenons note du soutien qu'il a obtenu à la fois de la part des Nations Unies et du Sommet de Tunis. Néanmoins, en prenant en compte le fait que le FSN a été établi sur un base volontaire, nous sommes préoccupés qu'il n'y ait pas d'engagements clairs de la part des gouvernements et du secteur privé pour fournir le support matériel requis pour assurer le succès de ce fond. Nous invitons tous les partenaires du secteur gouvernemental et privé à s'engager en faveur des « Principes de Genève » où chaque contrat relatif aux TIC conclu par une administration publique avec un compagnie privée inclut une contribution d'un pour cent pour le FSN. Nous encourageons en particulier les administrations locales et régionales à adopter ce principe et nous approuvons la déclaration appropriée faite par le Sommet Mondial des Villes et des Autorités Locales de Bilbao en Novembre 2005, à la veille de la Phase II du SMSI.

Droits de l'Homme

La société de l'information doit être fondée sur les droits de l'homme tels qu'établis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, incluant les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Les droits de l'homme et le développement sont étroitement reliés. Il ne peut y avoir de développement sans droits de l'homme et pas de droits de l'homme sans développement.

Ceci a été affirmé de nombreuses fois, et a été fermement déclaré dans la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme de Vienne en 1993. La Déclaration de Principes du SMSI en 2003 l'a également rappelé. Toutes les législations, politiques et actions impliquées dans le développement de la Société de l'Information mondiale doivent respecter, protéger et promouvoir les normes des droits de l'homme et l'Etat de Droit.

En dépit de l'engagement de Genève pour une société de l'information respectueuse des droits de l'homme, il y a encore un long chemin à parcourir. Un grand nombre de droits de l'homme sont faiblement traités dans la Déclaration de Principes de Genève, tels que les principes transversaux de non-discrimination, d'égalité des sexes, et des droits des travailleurs. Le droit à la vie privée, qui est le fondement du développement autonome personnel et ainsi à l'origine de l'application de nombreux autres droits de l'homme fondamentaux, n'est mentionné dans la Déclaration de Genève qu'en tant qu'élément de la « culture globale de la cyber-sécurité ». Dans l'engagement de Tunis, cette mention a disparu, pour donner place à une accentuation démesurée des besoins de sécurité, comme si la vie privée constituait une menace à la sécurité, alors que c'est l'inverse qui est vrai : la vie privée constitue une exigence essentielle pour la sécurité. Le Sommet a également ignoré notre demande d'assurer le principe de la confidentialité et de l'intégrité du vote si et lorsque des technologies de votation électronique sont utilisées.

D'autres droits ont été traités de manière plus explicite, mais sont de fait violés quotidiennement. Il en va ainsi de la liberté d'expression, la liberté d'information, la

liberté d'association et d'assemblée, le droit à un procès équitable, le droit à l'éducation, le droit à des conditions de vie décentes pour la santé et au bien-être de l'individu et de sa famille.

Par ailleurs, comme l'a plus amplement souligné la seconde phase du SMSI, l'engagement formel est une chose, et sa mise en œuvre en est une autre. Des événements en marge du Sommet ouverts au public ont été organisés tant au Sommet de Genève qu'à Tunis, conformément à une longue tradition dans le contexte des Sommets des Nations Unies. A Tunis, l'initiative d'une partie de la société civile s'organiser un « Sommet Citoyen sur la Société de l'Information » a été empêchée de se réaliser. Au Sommet de Genève, l'évènement « We Seize » a été interrompu puis rouvert. Il s'agit d'un clair rappel que bien que les gouvernements aient approuvé des engagements en matière de droits de l'homme, des droits de l'homme fondamentaux tels que la liberté d'expression et la liberté d'assemblée ne peuvent être considérés comme acquis dans aucune partie du monde.

Le Sommet a échoué à définir des mécanismes et des actions qui pourraient activement promouvoir et protéger les droits de l'homme dans la Société de l'Information. Dans la période post-SMSI, il y aura un besoin urgent de renforcer les moyens d'application des droits de l'homme, d'assurer l'enracinement de la solidité des droits de l'homme dans les législations et pratiques nationales, de renforcer l'éducation et la sensibilisation dans le domaine du développement fondé sur les droits, de transformer les normes de droits de l'homme en des recommandations de politiques pour les TIC, et de rendre transversales les questions des TIC dans le système de surveillance mondial et régional des droits de l'homme. En résumé, il faut passer des déclarations et des engagements à l'action. A cette fin, une commission indépendante doit être établie pour examiner les régulations et pratiques nationales et internationales en matière de TIC, et leur conformité avec les normes internationales de droits de l'homme. Cette commission devrait également traiter les applications potentielles des TIC pour la réalisation des droits de l'homme dans la Société de l'Information.

Gouvernance de l'Internet

La Société Civile est satisfaite de la décision de créer un Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), qu'elle avait soutenue depuis 2003. Nous sommes également satisfaits du fait que le FGI aura suffisamment de latitude pour traiter des questions que nous estimons devoir être traitées, tout en particulier la conformité des arrangements existants avec les Principes de Genève, et les autres questions transversales ou multidimensionnelles qui ne peuvent être traitées de manière optimale au sein des arrangements actuels. Cependant, nous répétons nos préoccupations sur le fait que le Forum ne doit être ancré sur aucune organisation internationale spécialisée existante, ce qui signifie que sa forme juridique, ses financements et son personnel doivent être indépendants. De plus, nous réitérons notre point de vue que le Forum doit être plus qu'un endroit de dialogue. Comme le recommandait le rapport du GTGI, il doit également pouvoir fournir de l'analyse d'experts, un examen continu des tendances, et des moyens pour le renforcement des capacités, y compris en étroite collaboration avec des partenaires extérieurs au sein de la communauté des chercheurs.

Nous sommes préoccupés par l'absence de détails sur la manière avec laquelle le forum sera créé et comment il sera financé. Nous insistons pour que les modalités du FGI soient déterminées en pleine coopération avec la Société Civile. Nous soulignons que le succès de ce Forum, comme des principaux domaines de la gouvernance de l'Internet, sera impossible sans la pleine participation de la Société Civile. Par pleine participation, nous entendons bien plus que de jouer un rôle purement consultatif. La Société Civile doit être en mesure de participer pleinement et équitablement à la fois aux discussions en plénière et dans tout groupe de travail ou de rédaction, et doit avoir les mêmes opportunités que les autres parties prenantes pour influencer l'ordre du jour et les résultats.

L'Agenda de Tunis a traité la question du contrôle politique des ressources critiques de

l'Internet dans ses paragraphes 69 à 71. C'est un succès en soi. Il est aussi important que les gouvernements reconnaissent le besoin de développer une série de principes de politiques publiques liées à l'Internet qui pourraient encadrer le contrôle politique des ressources de l'Internet. Ces principes doivent respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme garantis par les traités internationaux de droits de l'homme, assurer un accès équitable pour tous à l'information et aux opportunités en ligne, et promouvoir le développement.

Il est important que les gouvernements aient établi que le développement de ces principes doit être une responsabilité partagée. Cependant, il est très regrettable que l'Agenda de Tunis suggère que les gouvernements ne sont que désireux de partager ce rôle et cette responsabilité entre eux, en coopération avec les organisations internationales. La Société Civile reste fermement d'avis que la formulation de politiques publiques appropriées et légitimes relatives à la gouvernance de l'Internet exige l'engagement plein et significatif des parties prenantes non gouvernementales.

En ce qui concerne le paragraphe 40 de l'Agenda de Tunis, nous sommes insatisfaits qu'il n'y ait aucune mention du fait que les efforts pour combattre la cybercriminalité doivent être réalisés dans le contexte d'un équilibre entre la liberté d'expression et la vie privée.

En ce qui concerne le paragraphe 63, nous croyons qu'un nom de domaines de premier niveau de code de pays (ccTLD) est un bien public, autant pour les ressortissants du pays ou de l'économie concernés que pour les citoyens dans le monde qui ont des relations variées avec ce pays particulier. Alors que nous reconnaissons le rôle important des gouvernements dans la protection des ccTLD qui se réfèrent à leurs pays ou à leurs économies, ce rôle doit être rempli d'une manière qui respecte les droits de l'homme tels qu'exprimés dans les traités internationaux existants à travers un processus démocratique, transparent et inclusif avec le plein engagement de toutes les parties prenantes.

Afin d'assurer que le développement de l'Internet et de sa gouvernance prenne place dans l'intérêt public, il est important pour toutes les parties prenantes de mieux comprendre comment les fonctions centrales de la gouvernance de l'Internet, comme par exemple la gestion du système de noms de domaine (DNS), l'allocation des adresse IP et les autres fonctions, sont accomplies. Il est également important que ces mêmes acteurs comprennent les liens entre la gouvernance de l'Internet au sens large et les autres questions liées à l'Internet, telles que la cybercriminalité, les droits de propriété intellectuelle, le commerce électronique, l'e-gouvernement, les droits de l'homme et la promotion du développement. La responsabilité de créer une telle sensibilisation devrait être partagée par tous, y compris ceux qui sont à présent impliqués dans la gouvernance et le développement de l'Internet et des plateformes émergentes de l'information et de la communication. De même, il est essentiel que, en même temps que cette sensibilisation est développée auprès des plus récents utilisateurs de l'Internet, les utilisateurs les plus anciens restent informés des nouvelles perspectives qui vont émerger.

Gouvernance globale

Un monde qui se connecte de plus en plus fait face à un nombre considérable et croissant de préoccupations communes qui doivent être traitées par des institutions et des processus mondiaux. Alors que la Société Civile reconnaît qu'il existe des défauts et des inefficacités dans un système des Nations Unies en besoin urgent de réformes, nous croyons fermement qu'il reste principalement un forum intergouvernemental légitime où les pays riches et pauvres ont les mêmes droits de s'exprimer, de participer et de prendre des décisions ensemble.

Nous sommes préoccupés par le fait que pendant le SMSI, il est apparu que certains gouvernements, en particulier de pays développés, aient perdu foi dans le système multilatéral existant, et soient apparus peu désireux d'investir de l'autorité et des

ressources dans le système multilatéral existant, ainsi que des efforts concertés pour l'améliorer plus avant. Nous regrettons également que les débats pour la création de partenariats public-privé et de nouvelles para-institutions au sein des Nations Unies ont éclipsé la discussion générale sur la réduction de la fracture numérique, qui par conséquent doit être liée à une profonde réforme des Nations Unies et du système économique mondial.

Dans notre perception, les Sommets prennent place précisément pour développer les principes qui soutiendront les structures de politiques publiques mondiales et de gouvernance, pour traiter les questions décisives et pour décider des réponses appropriées à ces questions. Les espaces mondiaux de politiques publiques, déclinant, soulèvent de sérieuses questions sur la forme de gouvernance mondiale vers laquelle nous nous dirigeons, et sur ce que ceci doit signifier pour ceux qui sont socialement, économiquement et politiquement marginalisés, c'est-à-dire précisément ceux qui comptent le plus sur les politiques publiques pour protéger leurs intérêts.

Participation

Au cours de ces quatre années, étant le résultat de la pression permanente de la Société Civile, des renforcements de la participation de la Société Civile ont pu être réalisés dans ces processus, y compris en matière de droits à la parole dans les Plénières officielles et les Sous Comités, et en fin de compte de droits d'observer les groupes de rédaction. Le Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet de l'ONU a créé un format innovant où les acteurs gouvernementaux et de la Société Civile ont travaillé sur un pied d'égalité, et où la Société Civile a en fait pu s'atteler à une grande partie de la rédaction.

Du fait de la pression en matière de temps et du besoin des gouvernements d'interagir avec les acteurs de la Société Civile dans le champ de la gouvernance de l'Internet, la reprise de la session du PrepCom-3 a en fait été la plus ouverte de toutes. Nous voudrions souligner que cette ouverture, contre toute attente, a facilité le consensus.

Le SMSI a sans aucun doute démontré les avantages de l'interaction entre toutes les parties prenantes. Les règles et les pratiques innovantes de participation établies dans ce processus seront pleinement documentées pour fournir un point de référence et un repère pour les participants aux travaux des organisations du système des Nations Unies et de leurs processus à venir.

La Société Civile remercie les gouvernements et les organes internationaux qui ont fortement supporté notre participation dans le processus du SMSI. Nous espérons et nous attendons que ces réalisations pourront aller plus loin et se renforcer, spécialement dans des espaces politiquement plus contestés de prise de décision mondiale tels que ceux concernant les droits de propriété intellectuelle, le commerce, l'environnement, la paix et le désarmement.

Nous notons que certains gouvernements de pays en développement ne soutenaient pas pleinement une plus grande participation des observateurs, considérant qu'elle mènerait à une domination excessive des organisations de la société civile internationale, des pays développés et par le secteur privé dans les débats et les opinions. Nous croyons que pour changer cette perception, des efforts doivent être engagés pour renforcer la présence, l'indépendance et la participation des membres de la Société Civile dans et de leurs pays.

Quant à la période au-delà du Sommet, les documents finaux de Tunis établissent clairement que le Forum de la Gouvernance de l'Internet qui doit être prochainement créé, et les futurs mécanismes de mise en œuvre et de suivi (y compris la révision du mandat de la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ECOSOC) doivent prendre en compte une approche multi parties prenantes.

Nous souhaitons exprimer notre préoccupation sur le caractère vague du texte se référant au rôle de la Société Civile. Dans presque tous les paragraphes évoquant la

participation multi parties prenantes, la phrase « selon leurs rôles et responsabilités respectifs » est utilisée pour limiter le degré de participation des parties prenantes. Cette limitation est due au refus des gouvernements de reconnaître l'ensemble des rôles et des responsabilités de la Société Civile. Au lieu des capacités réduites mentionnées au paragraphe 35 C de l'agenda de Tunis, qui s'efforcent de restreindre la Société Civile à un rôle communautaire, les gouvernements auraient dû au moins se référer à la liste des rôles et des responsabilités reconnus à la Société Civile dans le rapport du le GTGI. Il s'agit de :

- Faire mieux connaître la question et renforcer les capacités (savoir, formation, partage des compétences).
- Promouvoir divers objectifs d'intérêt général.
- Faciliter la constitution de réseaux.
- Mobiliser les citoyens au sein de processus démocratiques.
- Faire connaître le point de vue de groupes marginalisés, par exemple celui de communautés exclues et de militants locaux.
- Participer à l'élaboration de politiques.
- Offrir des services spécialisés, ses compétences, son expérience et son savoir dans divers domaines d'action relatifs aux TIC.
- Contribuer à des processus et politiques plus participatifs, davantage axés sur le facteur humain et plus largement ouverts à tous.
- Effectuer des travaux de recherche-développement en ce qui concerne les technologies et les normes.
- Élaborer des pratiques optimales et les faire connaître.
- Veiller à ce que les forces politiques et commerciales répondent aux besoins de tous les membres de la société.
- Encourager la responsabilité sociale et la pratique de la bonne gouvernance.
- Préconiser la mise au point de projets et activités sociaux présentant un intérêt crucial même s'ils ne sont ni « à la mode » ni rentables.
- Contribuer à faire prévaloir une conception de la société de l'information centrée sur l'homme et fondée sur les droits fondamentaux, le développement durable, la justice sociale et l'autonomisation.

La Société Civile a des raisons d'être préoccupée par le fait que les concessions limitées, obtenues dans les derniers jours avant le Sommet de la part des pays qui refusaient précédemment l'émergence d'un réel format multi parties prenantes, seront menacées dans les mois qui viennent. Les acteurs de la Société Civile ont ainsi l'intention de rester activement mobilisés. Ils ont besoin d'assurer de manière proactive que non seulement les structures futures dont ils ont besoin seront établies dans un format réellement multi parties prenantes, mais aussi que les discussions préparant leurs mandats seront conduites d'une manière ouverte, transparente et inclusive, autorisant la participation de toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité. La Société Civile espère se voir donner les moyens d'assurer que tous ses représentants, de religions, langues et cultures différentes, de pays développés et en développement, puissent pleinement participer.

III. Questions traitées lors les Phases de Genève et de Tunis

Egalité entre les sexes

La participation égale et active des femmes est essentielle, en particulier dans la prise de décision. Ceci concerne tous les forums qui se seront établis en relation avec le SMSI et les questions que le Sommet a traité. En cela, il existe un besoin de renforcement des capacités qui est centré sur l'engagement des femmes dans la construction de la Société de l'Information à tous les niveaux, y compris l'élaboration des politiques sur le développement des infrastructures, le financement et les choix technologiques.

Il existe un besoin d'un réel effort et d'un engagement pour transformer la culture masculiniste enracinée dans les structures et les discours actuels sur la Société de l'Information qui contribue à renforcer la disparité et l'inégalité entre les sexes. Sans un engagement plein, matériel et entreprenant pour le principe de l'égalité des sexes, sans l'autonomisation et la non discrimination des femmes, la vision d'une Société de l'Information juste et équitable ne peut pas être réalisée.

En considérant l'affirmation d'un support sans équivoque pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes exprimées dans la Déclaration de Principes de Genève et en s'attachant au paragraphe 23 de l'Engagement de Tunis, tous les gouvernements signataires doivent assurer que les politiques nationales, les programmes et les stratégies développées et mises en œuvre pour construire une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement démontrent un engagement significatif pour les principes de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Nous soulignons que les structures et les mécanismes financiers doivent être en mesure de traiter la fracture entre les sexes, y compris d'assurer la disposition d'allocations budgétaires adéquates. De complètes données ventilées par sexe et des indicateurs doivent être développés au niveau national afin de permettre et de superviser ce processus. Nous recommandons à tous les gouvernements de prendre des mesures de discrimination positive pour assurer des pratiques et des institutions, y compris celle dans le secteur privé, n'entraînant pas de discrimination contre les femmes. Les gouvernements qui sont parties à la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes Formes de Discrimination contre les Femmes (CEDAW) sont de fait liés à de telles actions.

Culture, connaissance et le domaine public

Chaque génération de l'humanité compte sur ses prédécesseurs pour leur laisser un environnement viable, durable et stable. L'environnement que nous avons discuté à travers le SMSI est le domaine public de la connaissance globale. Tout comme notre planète avec ses ressources naturelles, ce domaine est l'héritage de toute l'humanité et le réservoir duquel des connaissances nouvelles sont créées. Les monopoles limités, tels que les droits d'auteur et les brevets, étaient originellement conçus comme des outils pour servir le domaine public de la connaissance globale au profit de l'humanité. Quand bien même une société permet ces monopoles, un équilibre délicat doit être atteint : une monopolisation peu attentive rendra notre héritage indisponible pour la plupart des gens, au détriment de tous.

Il est devenu assez clair que cet équilibre a été renversé par les intérêts des industries disposant de ces droits ainsi que par la numérisation de la connaissance. L'humanité, désormais, a le pouvoir de partager instantanément la connaissance, en temps réel, sans perte, et à presque aucun coût. La société civile a durement travaillé pour défendre cette capacité pour l'ensemble de l'humanité.

Les logiciels libres sont une partie intégrale de cette capacité : les logiciels sont la technique culturelle et le plus important régulateur de l'ère numérique. Y avoir accès détermine qui peut participer au monde numérique. Lors dans la Phase de Genève, alors que le SMSI a reconnu l'importance des logiciels libres, il n'a pas agi sur la base de cette déclaration et cette reconnaissance a décliné lors de la Phase de Tunis. Dans l'Engagement de Tunis, les logiciels libres sont présentés comme un modèle proche des logiciels propriétaires, mais le paragraphe 29 a réitéré « l'importance des logiciels propriétaires sur les marchés des divers pays ». Cette vision ignore que le marché des logiciels propriétaires est toujours en train de lutter contre sa dépendance et la monopolisation, les deux allant à la fois au détriment de l'économie et du développement dans son ensemble. Les logiciels propriétaires sont sous le contrôle exclusif et au profit de son propriétaire. De plus, les logiciels propriétaires sont souvent écrits dans des ateliers modernes d'exploitation au profit des pays développés, qui sont financés de cette manière au dépend des pays en développement et des pays les moins avancés.

Alors que le SMSI a reconnu d'une certaine manière l'importance des logiciels libres et à source ouverte, il n'a pas affirmé l'importance de ce choix pour le développement. Il reste silencieux sur d'autres questions comme les contenus ouverts (ce qui va au-delà du libre accès dans le domaine des publications universitaires), les nouveaux paradigmes de libre accès à la télécommunication et les infrastructures tenues par les communautés permettant le développement.

Le processus du SMSI a échoué à introduire la diversité linguistique et culturelle comme étant une question transversale de la Société de l'Information. La Société de l'Information et ses éléments centraux (la connaissance, l'information, la communication et les technologies de la communication et de l'information (TIC) avec les règles et normes qui y sont associés) sont des expressions et des concepts culturels. De la même manière, les approches, protocoles, procédures et obligations définis de manière culturelle doivent être respectés et les applications culturelles appropriées développées et promues. Afin d'encourager et de promouvoir la diversité culturelle, on doit assurer que personne ne doit seulement recevoir les connaissances et les traitements de l'Ouest. Ainsi, le développement des éléments culturels de la société de l'information doit impliquer une participation forte de toutes les communautés culturelles. Le SMSI a échoué à reconnaître le besoin de développer les ressources des connaissances pour combler l'actuel manque de diversité, pour aller d'un paradigme dominant des nations et des cultures sur-développées à celui du besoin d'être ouvert pour apprendre et pour voir différemment.

Les populations autochtones, au-delà de l'autodétermination et conformément à leurs lois, pratiques, règles et régulations traditionnelles et coutumières, orales ou écrites, supportent l'accès, l'utilisation, l'application et la dissémination des connaissances culturelles et traditionnelles, des histoires orales, du folklore et des autres coutumes et pratiques. Le SMSI a échoué à les protéger de l'exploitation, de l'abus et de l'appropriation par des tiers. Par conséquent, les connaissances traditionnelles, les histoires orales, le folklore et les autres coutumes, pratiques et représentations ont été et continuent à être exploitées à la fois par des moyens formels et informels (que ce soit droits de propriété intellectuelle, marques déposées ou brevets), sans aucun bénéfice pour les autochtones tenant de plein droit cette connaissance.

Education, recherche et pratique

Si nous voulons que les générations futures comprennent les fondements réels de notre ère numérique, la liberté de connaissance de l'humanité doit être préservée. Les logiciels libres, les programmes de cours ouverts et les ressources éducationnelles ainsi que scientifiques libres autonomisent les personnes pour prendre leur vie en main. Dans le cas contraire, ils ne deviendront que des usagers et des consommateurs des technologies de l'information, au lieu d'être des participants actifs et des citoyens bien informés au

sein de la Société de l'Information. Chaque génération a un choix à faire : éducation pour l'esprit et la créativité, ou production de l'éducation ? Malheureusement, le SMSI a montré une tendance significative vers la seconde proposition.

Nous nous réjouissons que les universités, les musées, les archives et les bibliothèques ont été reconnus par le SMSI comme jouant un rôle important en tant qu'institutions publiques et avec la communauté académique et des chercheurs. Malheureusement, les télécentres sont absents des documents du SMSI. L'informatique communautaire, l'informatique sociale, les télécentres et les ressources humaines tels que les professionnels de l'informatique et leur formation, doivent être promus, afin que les TIC servent la formation, et non pas que la formation serve les TIC. Ainsi, une attention spéciale doit être donnée au soutien pour le renforcement des capacités durables avec une concentration particulière sur la recherche et le développement des compétences. Afin d'aborder ces contextes de développement, la formation devrait aussi avoir une attention sociologique, et non pas être entièrement cadrée technologiquement.

Les problèmes de l'accès, de la régulation, de la diversité et de l'efficacité requièrent une attention aux relations de pouvoir à la fois dans le champ de la prise de décision sur les TIC et sur l'utilisation quotidienne des TIC. Les recherches académiques doivent jouer un rôle pivot pour évaluer si les TIC répondent et servent les besoins et les intérêts multiples des individus et du public – tels que les travailleurs, les femmes, les migrants, et les minorités raciales, ethniques et sexuelles, entre autres – à travers des sociétés de l'information très morcelées à travers le monde. De plus, du fait que les relations de pouvoir et les orientations sociales sont souvent enracinées dans les vocations réelles des TIC, les chercheurs devraient être sensibles aux besoins divers et multiples du public dans la vocation technologique des TIC. De même, les éducateurs à tous les niveaux doivent être autonomisés pour développer des cursus qui fournissent ou contribuent à une formation pour les personnes, non seulement en tant que travailleurs et consommateurs utilisant les TIC, mais également sur la science et l'ingénierie de base des TIC, dans une conception participative des TIC par les communautés avec des professionnels de l'informatique, sur une évaluation critique des TIC, des contextes sociaux et institutionnels de leur développement et de leur mise en œuvre, ainsi que de leurs usages créatifs pour une citoyenneté active. Les jeunes, du fait de leur grand nombre, en particulier dans les pays en développement, de leur enthousiasme et leur expertise dans l'usage des TIC, restent une ressource non exploitée, en tant qu'initiateurs de projets d'apprentissage en *peer-to-peer* aux niveaux de la communauté et de l'école. Ces questions ont été largement ignorées par le SMSI.

Les acteurs qui ont besoin d'être impliqués pour faire de cette vision une réalité sont les professionnels et les chercheurs, les étudiants et leurs familles, les services de soutien et de ressources humaines des centres de documentation, les hommes politiques à tous les niveaux, les organisations sociales et les ONG mais aussi le secteur privé. Cependant, dans la profession de l'enseignement, il est nécessaire de reconnaître et d'accepter le besoin de l'apprentissage et de son évolution en fonction des TIC.

Nous soulignons le rôle spécifique que les professions de l'informatique, des sciences de l'information et de l'ingénierie doivent jouer pour aider à façonner une Société de l'Information répondant aux besoins humains. Leur éducation doit encourager les pratiques socialement responsables dans la conception, la mise en œuvre et l'opération des TIC. La Société de l'Information au sens large a un rôle équivalent et aussi important à jouer dans la vocation des TIC. Ainsi, nous encourageons une coopération accrue entre les professions informatiques, des sciences de l'information et de l'ingénierie et les utilisateurs finaux, en particulier les communautés.

De plus, nous avons souligné de manière répétée le rôle unique des TIC dans le développement socio-économique et dans la promotion de la réalisation des objectifs internationalement acceptés de développement, y compris ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire. C'est d'autant plus vrai en référence à l'accès à l'information et

à l'éducation primaire universelle. Afin d'assurer la réalisation de ces objectifs, il est d'une importance cruciale que la question des TIC en tant qu'outil pour l'amélioration des moyens d'éducation soit également incorporée dans les stratégies plus larges de développement aux niveaux national et international.

Médias

Nous sommes satisfaits que le principe de la liberté d'expression ait été réaffirmé dans les textes de la Phase II du SMSI et qu'il fasse plus amplement échos au langage de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Alors que nous notons que l'Engagement de Tunis reconnaît la place des médias dans la nouvelle Société de l'Information, ceci n'aurait pourtant jamais dû être mis en question.

A l'avenir, les représentants des médias devraient se voir assurer une place dans tous les forums publics considérant le développement de l'Internet et tous les autres aspects significatifs de la Société de l'Information. En tant qu'acteurs clef de la société de l'information, les médias doivent avoir une place à cette table, et ceci doit être pleinement reconnu à la fois par les gouvernements et par la société civile elle-même.

Tout en reconnaissant les médias et la liberté d'expression, les documents du SMSI restent faibles sur le support offert pour développer la diversité dans le secteur des médias et pour éviter la concentration et l'uniformité croissante des contenus. Il négligent en particulier une série de projets et d'initiatives qui sont d'une valeur particulière pour la Société Civile et qui requièrent un environnement favorable : les médias communautaires, les téléc centres, les médias de la base et gérés par la Société Civile. Ces médias permettent d'autonomiser les populations pour une participation indépendante et créative dans la construction de la connaissance et le partage de l'information. Ils représentent les premiers moyens pour de larges parties de la population mondiale pour participer dans la Société de l'information et devraient faire partie intégrale de la mise en œuvre des politiques publiques pour les objectifs de la Déclaration de Genève qui se réfère à la promotion de la diversité des médias et à leur propriété.

Les documents du SMSI se concentrent également sur des solutions basées sur le marché et l'usage commercial. Cependant, l'Internet, le satellite, le câble et les systèmes de diffusion utilisent tous des ressources publiques, comme les ondes hertziennes et les chemins orbitaux. Ceux-ci devraient être gérés dans l'intérêt public en tant que capitaux possédés en commun à travers un cadre de régulation transparent et responsable pour permettre une allocation équitable des ressources et des infrastructures parmi une pluralité de médias, y compris les médias communautaires. Nous réaffirmons notre engagement pour qu'une utilisation commerciale de ces ressources ne commence qu'avec une obligation d'intérêt public.

La vocation universelle et les technologies d'appui

Nous sommes satisfaits de noter que le SMSI a identifié que la vocation des TIC est la question au cœur de la fracture numérique pour les personnes handicapées. L'Agenda de Tunis pour la Société de l'Information a clairement établi dans son paragraphe 90-e : « accordant une attention particulière à la formulation de concepts à vocation universelle et à l'utilisation de technologies d'appui propres à faciliter l'accès de tous, y compris des personnes handicapées ». Du fait des formidables efforts de toutes les parties prenantes, en particulier des personnes ayant des handicaps, nous reconnaissons des avancées significatives dans la perception commune de la fracture numérique pour les personnes handicapées et des stratégies pour réaliser les objectifs établis dans le Plan d'Action de Genève, devant être atteints par le développement des TIC dans le cadre d'un concept de vocation universelle combiné avec les technologies d'appui répondant aux besoins spécifiques des personnes handicapées.

En terme d'égalité des opportunités de participation des personnes handicapées dans le

processus du SMSI, soulignée dans la Déclaration de Genève du Forum Mondial sur les Handicaps dans la Société de l'Information, tenu à Genève, nous sommes reconnaissants pour tous les efforts développés par les organisateurs, qui ont établi des points focaux pour les participants handicapés lors de la dernière étape. Cependant il reste beaucoup à faire pour assurer l'égale participation des personnes handicapées dans le processus de mise en œuvre du Plan d'Action du SMSI.

Nous en appelons à tous les gouvernements, au secteur privé, à la société civile et aux organisations internationales pour rendre inclusifs pour les personnes handicapées la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des documents du SMSI, tant de la première que de la seconde phase. Nous insistons pour que les personnes handicapées soient incluses dans tous les aspects de la conception, du développement, de la distribution et du déploiement des stratégies appropriées pour les TIC, y compris les services d'information et de communication, afin d'assurer l'accessibilité pour les personnes handicapées, et prenant en compte le principe de vocation universelle et l'utilisation des technologies d'appui. Nous demandons que tout programme, financement ou assistance pour le développement international, régional ou national destiné à réaliser la Société inclusive de l'Information soit également rendu inclusif pour les personnes handicapées, à la fois par des approches transversales et spécifiques aux handicapés. Nous implorons les gouvernements à supporter le processus de négociation, d'adoption, de ratification et de mise en œuvre de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées, en particulier par l'adoption de législations nationales, dans le sens où elle contient des éléments solides concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées à l'information et à la communication.

Information sur la santé

L'accès à l'information et à la connaissance sur la santé est essentiel pour le développement humain collectif et individuel et a été identifié comme un facteur clé pour affronter les crises de santé publique physique et mentale de par le monde. Le SMSI a négligé de reconnaître que la santé est une question transversale et que les systèmes de santé doivent inclure une vision holistique qui est au cœur de la promotion de la santé physique et mentale, de la protection et du traitement des maladies physiques et mentales pour tous et dans le but de réaliser les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM).

Il est important de reconnaître que l'expertise en matière de santé et la connaissance scientifique sont essentielles pour aider à soigner les maladies, les populations traumatisées affectées par la guerre, le terrorisme, les catastrophes naturelles et autres événements et de plus que l'utilisation des systèmes de TIC pour l'information et les services en matière de santé physique et mentale doit se faire sur la base d'une reconnaissance mutuelle des normes et valeurs culturelles et communautaires.

Il est essentiel que les spécialistes de santé, les praticiens et les consommateurs participent au développement des politiques publiques touchant aux questions de protection de la vie privée et autres questions liées en ce qui concerne l'information en matière de santé physique et mentale et affectant les systèmes d'information et de distribution.

Les enfants et les jeunes dans la société de l'information

Lors de la Phase I du SMSI, la Déclaration de Principes de Genève a explicitement reconnu que les jeunes, dans le paragraphe 11, en tant que « population active de demain, sont à la pointe de la création et de l'utilisation des TIC » et qu'afin de pleinement parvenir à cette fin, les jeunes doivent se voir « donner les moyens d'agir en tant qu'apprenants, développeurs, contributeurs, entrepreneurs et décideurs ». L'engagement de Tunis en son paragraphe 25 réaffirme le rôle stratégique de la jeunesse en tant que partie prenante et partenaire dans la création d'une Société de l'information inclusive. Cette reconnaissance est davantage supportée par le paragraphe 90 de

l'Agenda de Tunis. Cependant nous sommes préoccupés quant à la manière avec laquelle les décideurs clé des gouvernements, de la communauté des affaires et de la Société Civile réaliseront cet engagement puisque les structures existantes ne sont pas ouvertes à une participation véritable, pleine et efficace de la part de la jeunesse. Aucun des documents de Tunis, spécifiquement dans les parties relatives au suivi et à la mise en œuvre du SMSI, ne définit clairement comment la jeunesse devra être activement engagée « dans des programmes de développement innovants et reposant sur les TIC, ... et aux processus de cyber-stratégie », comme le déclare le paragraphe 25. A cet égard, nous appelons les gouvernements, à la fois au niveau national et local, et les partisans du Fond de Solidarité Numérique, à engager les jeunes dès que des opportunités numériques sont créées et que des e-stratégies nationales sont développées. Les jeunes doivent être utilisés en tant que meneurs de communautés et que volontaires pour les Projets de TIC pour le Développement, et doivent être consultés dans les processus mondiaux et nationaux de définition et de formulation des politiques relatives aux TIC.

Alors que nous supportons les formidables opportunités que les TIC offrent aux enfants et aux jeunes, les paragraphes 90q de l'Agenda de Tunis et 24 de l'Engagement de Tunis tracent le contour des dangers potentiels auxquels les enfants et les jeunes font face en matière de TIC. Pour cette raison, le paragraphe 92 de l'Agenda de Tunis encourage tous les gouvernements à soutenir un numéro de téléphone national facile à retenir, gratuit, à disposition de tous les enfants en besoin de soins et de protection. Cependant, nous espérons que le SMSI aurait pu encourager toutes les parties prenantes à soutenir une proposition plus complète pour assurer que chaque enfant, en particulier ceux qui sont marginalisés et désavantagés, disposent d'un accès gratuit aux TIC, y compris, mais pas limité à des lignes sans taxe, des téléphones mobiles et la connexion Internet. A cet égard, des stratégies devraient être développées pour permettre aux enfants et aux jeunes personnes de récolter les avantages offerts par les TIC en en faisant partie intégrante des secteurs d'éducation formelle et informelle. Il devrait également y avoir des stratégies qui protègent les enfants et les jeunes personnes des risques potentiels créés par les nouvelles technologies, y compris l'accès au contenu inapproprié, les contacts non souhaités et les pressions commerciales, en particulier par rapport à la pornographie, la pédophilie et le trafic sexuel, tout en respectant pleinement les normes des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression. Nous sommes engagés à travailler dans le processus de suivi du SMSI pour un monde où les télécommunications permettent aux enfants et aux jeunes d'être entendus individuellement et par leur propre voix, pour réaliser leurs droits et déployer leur véritable potentiel à façonner le monde.

Dimensions éthiques

Les textes établis à Tunis auraient clairement pu être plus forts si les aspects de la Société de l'Information, en étant à dimension humaine, fondés sur les droits de l'homme et orientés vers un objectif de développement durable, avaient été vu comme le point éthique de départ dans les relations humaines, pour la consolidation des communautés et de manière identique dans les organes des traités internationaux. Ces dimensions éthiques sont fondatrices d'une Société de l'information et de la connaissance juste, équitable et durable.

Genève avait souligné les valeurs éthiques du respect pour la paix et les valeurs fondamentales de liberté, égalité, solidarité, tolérance, responsabilité partagée et respect pour la nature tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Tunis aurait dû améliorer ceci en y incluant les principes de confiance et responsabilité partagée et de solidarité numérique. Les technologies que nous développons et les solidarités que nous forgeons doivent créer des relations et renforcer la cohésion sociale.

Les conventions de droits de l'homme, par exemple, sont fondamentalement importantes dans l'évaluation des TIC afin qu'elles deviennent des outils rendant possibles des conditions pacifiques et justes pour l'humanité. Mais Tunis a échoué à aller dans ce sens. Tunis n'a pas répété, par exemple, ce que Genève considérait comme des actes contraires à la Société de l'Information, tels que le racisme, l'intolérance, la haine, la

violence et autres.

Le fort accent mis sur la technologie dans les textes de Tunis ne doit pas éclipser l'être humain comme sujet de communication et de développement. Notre humanité repose sur notre capacité à communiquer entre nous et à créer une communauté. C'est dans le dialogue respectueux et dans le partage de valeurs entre les peuples, dans la pluralité de leurs cultures et de leurs civilisations que se développe une communication sensée et capable de rendre des comptes (« accountable »). Les textes de Tunis n'ont pas donné d'indications claires sur la façon dont ceci peut avoir lieu.

A une époque de mondialisation économique et de marchandisation de la connaissance, l'éthique et les valeurs de justice, équité, participation et durabilité sont impératives. Au-delà de Tunis, toutes les parties prenantes doivent être encouragées à intégrer un langage d'éthique et de valeurs dans leur travail sur les structures sémantiques de connaissance sur le web. Les droits à la communication et la justice consistent à faire en sorte que les communautés humaines soient les foyers de la technologie et que les relations humaines soient au cœur de la technologie.

IV. La suite – notre engagement de Tunis

La Société Civile s'engage à poursuivre son engagement dans les futurs mécanismes de débat politique, de mise en œuvre et de suivi les questions relatives à la société de l'Information. Pour ce faire, la Société Civile va se baser sur les processus et structures qui ont été développés pendant les processus du SMSI.

Elément un : évolution de notre organisation interne

La Société Civile va travailler sur une évolution continue de ses structures actuelles. Ceci va inclure l'utilisation de caucus thématiques existant et de groupes de travail, la création possible de nouveaux caucus et l'utilisation de la Plénière de la Société Civile, du Bureau de la Société Civile et du Groupe Thèmes et Contenu de la Société Civile. Nous allons nous organiser, à une date à déterminer, pour lancer le processus de création d'une Charte de la Société Civile.

Elément deux: implication dans le Forum sur la Gouvernance d'Internet

Le Caucus de la Société Civile sur la Gouvernance de l'Internet participera activement dans le Forum sur la Gouvernance d'Internet (FGI) et soutiendra son travail. Il est en train d'explorer à cette fin les moyens d'améliorer ses méthodes de travail et ses engagements avec les parties prenantes appropriées, en particulier la communauté des chercheurs. De plus, le caucus considère la création d'un nouveau groupe de travail qui fera des recommandations au FGI ; les autres caucus de la Société Civile et les groupes de travail individuels de la Société Civile développeront des idées et participeront également au FGI.

Elément trois : implication dans le suivi et la mise en œuvre

Pour être sûr que les mécanismes futurs de mise en œuvre et de suivi respectent l'esprit et la lettre des documents de Tunis et que les gouvernements tiennent les engagements pris pendant la deuxième phase du SMSI, des mécanismes de la Société Civile seront utilisés et créés pour assurer :

- L'observation proactive et la participation à la mise en œuvre du Plan d'Action de Genève et de l'Agenda de Genève au niveau national;
- Une interaction structurée avec toutes les agences onusiennes, les organisations internationales et les mécanismes de suivi autant régionaux que nationaux pour s'assurer qu'elles intègrent les objectifs du SMSI dans leurs plans de travail et qu'elles mettent en œuvre des mécanismes efficaces d'interaction multi parties prenantes, mentionnés dans les paragraphes 100 et 101 de l'Agenda de Tunis;
- Que la Société de l'Information, en tant que phénomène socio-politique complexe, ne soit pas réduite à une perspective centrée sur la technologie. La Commission de la Science et la Technologie au service du Développement de l'ECOSOC devra changer substantiellement son mandat et sa composition pour traiter de façon adéquate le besoin d'être un mécanisme efficace de suivi pour le SMSI, tout en réaffirmant sa mission originale de développer la science et la technologie, en plus des TIC, pour les objectifs de développement des pays pauvres ;
- Que non seulement la Commission de la Science et la Technologie au service du Développement, réformée, devienne une commission véritablement multi parties prenantes pour la société de l'information, mais aussi que le processus de révision de son mandat, composition et agenda soit fait d'une façon pleinement ouverte et inclusive.

Elément quatre : leçons pour le système des Nations Unies en général

Nous voyons le processus du SMSI comme une expérience qui doit être retenue par tous le système onusien et les processus y étant liés. Nous allons donc travailler avec les Nations Unies et tous les acteurs pour :

- Développer des règles de reconnaissance plus claires et moins bureaucratiques pour l'accréditation des organisations de la Société Civile dans le système des Nations Unies - notamment pour l'obtention du statut ECOSOC et l'accréditation aux sommets - et pour faire en sorte que la reconnaissance par le gouvernement national des entités de la société civile ne constitue pas la base de la reconnaissance dans le système onusien ;
- S'assurer que tous les futurs processus de Sommet soient multi-acteurs dans leur approche et qu'ils permettent la flexibilité appropriée. Ceci pourrait avoir lieu soit en reconnaissant les acquis précédents des processus élaborés dans les sommets, soit en produisant un manuel avec des règles de procédure pour guider les futurs processus de sommet et l'interaction au quotidien de la Société Civile avec la communauté internationale.

Elément cinq: relations avec d'autres éléments constitutifs

Les acteurs de la société civile qui ont activement participé au processus du SMSI sont conscients que la Société de l'Information, comme son nom le suggère, est un phénomène qui s'étend à toute la société et que le plaidoyer sur les questions qui touchent à la Société de l'Information doit inclure tous les intérêts et tous les groupes responsables. Nous nous engageons donc, dans la période après-SMSI, à travailler pour élargir notre champ d'action pour inclure des entités de la société civile qui, pour différentes raisons, n'ont pas été actives dans le processus du SMSI, ont pu faire preuve de scepticisme vis-à-vis du rôle des TIC dans leurs domaines d'activité ou, pour d'autres raisons, sont restées désengagées du débat sur la société de l'information.